

ÉGYPTE

Une vague d'arrestations hypothèque le bon déroulement des élections législatives

Index AI : MDE 12/011/01

« Amnesty International pense que la vague d'arrestations de militants politiques qui a eu lieu avant l'élection du Maglis al Shura (Conseil consultatif), la Chambre haute du Parlement, constitue une violation grave du droit de tout citoyen à la liberté d'expression », a déclaré ce jour (mardi 15 mai 2001) l'organisation de défense des droits humains.

Ces dernière semaines, des dizaines de membres présumés d'Al Ikhwan al Muslimun (Les Frères musulmans) ont été appréhendés en raison de leurs activités politiques non violentes à l'approche des élections législatives qui débutent demain.

Hier, trois personnes auraient été arrêtées à El Mansoura, parmi lesquelles Muhammad Abd al Ghani Abd al Rahim, qui s'est porté candidat dans le cadre de ces scrutins.

Cette vague d'interpellations a

débuté le 19 avril 2001, lorsque Muhammad Abdullah et Abu Bakr Mitkis ont été arrêtés, apparemment au siège de la police d'Al Sharqiya, où ils venaient de se faire enregistrer en tant que candidats aux élections législatives. D'après les informations recueillies, Sayid Abd al Nur a été appréhendé devant les locaux de la police, alors qu'il attendait les deux hommes. Ces trois professeurs d'université sont accusés d'appartenance à une organisation illégale, de diffusion des idées de cette organisation et de détention de tracts illégaux. Ils sont toujours détenus au centre pénitentiaire de Tora.

Dans le cadre d'autres manœuvres visant à empêcher des Frères musulmans présumés de participer à ces élections législatives, cinq hommes ont été arrêtés à El Minya les 22 et 23 avril 2001, après avoir tenté de faire acte de candidature. D'autres interpellations ont eu lieu à Beni Souef et à Alexandrie, où près de 40 hommes ont été appréhendés. Ils sont accusés d'appartenance à une organisation illégale et de détention de tracts illégaux.

Au nombre des personnes interpellées à Alexandrie figurent Talat Muhammad Fahmi Khalifa et Gamal Saad Hassan Madi, qui ont précédemment purgé des peines de trois ans d'emprisonnement pour leurs activités politiques non violentes. Amnesty International avait adopté ces deux hommes en tant que prisonniers d'opinion, ceux-ci ayant été arrêtés dans le cadre des élections législatives de 1995 puis condamnés avec des dizaines d'autres personnes par des tribunaux militaires au terme de procès iniques.

Amnesty International craint que ces membres présumés de la confrérie des Frères musulmans n'aient été arrêtés au mépris des obligations internationales qui incombent à l'Égypte, uniquement parce qu'ils avaient exprimé sans violence leurs opinions.

« Si, comme nous le pensons, le seul motif pour lequel ces personnes ont été appréhendées réside dans leur appartenance supposée aux

Ainsi, au cours des mois précédant les élections organisées au sein du Syndicat des avocats égyptiens, les autorités ont arrêté 20 Frères musulmans présumés,

Frères musulmans – un mouvement qui ne prône aucunement le recours à la violence –, nous les considérons comme des prisonniers d'opinion et nous demandons leur libération immédiate et inconditionnelle », a conclu Amnesty International.

Complément d'information

Plus de cent membres présumés de la confrérie des Frères musulmans ont été jugés par des tribunaux militaires au cours des années 1995 et 1996 puis 1999 et 2000, dans des conditions loin d'être conformes aux normes internationales d'équité.

De nombreuses personnes supposées appartenir aux Frères musulmans ont été appréhendées et placées en détention ces dernières années, à l'approche des élections des deux chambres du Parlement et de scrutins organisés dans le cadre d'associations professionnelles.

adressant un message on ne peut plus clair à la confrérie, qui avait dominé l'instance dirigeante de ce syndicat au début des années 90. En novembre 2000, 15 d'entre

eux ont été condamnés à des peines allant de trois à cinq ans d'emprisonnement pour appartenance à une organisation illégale.

De même, avant les élections législatives de novembre 2000, des centaines de candidats de l'opposition et de leurs sympathisants, parmi lesquels une majorité de membres présumés des Frères musulmans, ont été interpellés et placés en détention.

Bien que l'Égypte soit tenue de garantir l'exercice des droits aux libertés d'expression, d'association et de religion en vertu de ses engagements internationaux, de nombreuses personnes – qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion – ont été condamnées dans ce pays au seul motif de leurs convictions politiques ou religieuses.

En janvier 2001, par exemple, l'écrivain Salah al Din Muhsin a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement pour avoir porté « atteinte à la religion » dans ses publications.

Par ailleurs, en septembre 2000, Manal Wahid Manai, dirigeante présumée d'un groupe

religieux, et trois de ses adeptes ont été condamnés à des peines allant de trois à cinq ans d'emprisonnement, après avoir été également reconnus coupables d'« atteinte à la religion ». _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>